

14 OCTOBER 1982 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

ALLOCUTION DE M. FRANÇOIS MITTERRAND, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, À L'OCCASION DE LA RÉCEPTION DES LETTRES DE CRÉANCE DE M. EMMANUEL GUERRIER, AMBASSADEUR DE HAÏTI, PARIS, PALAIS DE L'ÉLYSÉE, JEUDI 14 OCTOBRE 1982.

[Télécharger le .pdf](#)

Monsieur l'ambassadeur,

- C'est bien volontiers que je reçois les lettres par lesquelles le président Jean-Claude Duvalier vous accrédite auprès de moi et de mon gouvernement en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Haïti.
 - A l'instar de votre prédécesseur, dont nous sommes certains qu'il continue, à la tête de la diplomatie haïtienne, d'oeuvrer en faveur de la compréhension entre les deux pays, vous avez fait de longues études en France. C'est à nos yeux un gage supplémentaire de votre attachement à la poursuite de la coopération franco - haïtienne.
 - Votre carrière dans l'enseignement, votre engagement dans les activités de la francophonie, votre participation à la vie de l'UNESCO vous conduiront certainement à replacer vos tâches diplomatiques dans la perspective de la culture universelle et du patrimoine historique et culturel commun à nos deux pays.\
- Le peuple haïtien a une longue et fière histoire. Il est actuellement confronté aux dures nécessités du développement économique et social. Vous connaissez notre attachement à ce qu'Haïti garde dans la coopération française une place de choix en raison de liens multiples, -fruits de l'histoire et de la volonté particulière de notre politique extérieure à l'égard du tiers monde.
- Les besoins des pays en voie de développement sont énormes et, en plus de la France, la communauté internationale doit nous aider à faire face à ce défi de la fin du siècle. Pour ce faire, votre pays gagnerait certainement à ce que son image de marque se modifie dans le monde. En effet, aucune aide économique efficace ni progrès économique sensible ne peut avoir lieu sans épanouissement des libertés publiques.
 - La coopération entre nos deux pays doit aussi favoriser le rapprochement entre nos deux peuples et contribuer à l'amélioration de la condition de l'ensemble des Haïtiens.
 - Je puis vous assurer, monsieur l'ambassadeur, que vous trouverez auprès de moi-même et de mon gouvernement tout l'appui que vous pouvez attendre pour le succès de votre mission. Je vous prie de transmettre au président de la République d'Haïti les assurances de ma haute considération, auxquelles je joins mes vœux très sincères pour le bonheur du peuple haïtien.\